

Le Bulletin du GDSA-29



Editorial

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole a pour objectif la défense de la santé des abeilles. Ses moyens d'action sont l'information (ces bulletins du GDSA-29 par exemple), la formation (les stages au rucher école), et des actions plus directes pour aider les apiculteurs à garder leurs ruches saines. Tout ceci évolue et doit aller en s'améliorant. Comment ? C'est notre problème, aux membres du conseil d'administration mais aussi à tous les adhérents du GDSA-29, à tous les apiculteurs. Réfléchissez ! Sur les stages. Sur votre façon de mener vos colonies. Sur vos reines. Sur les façons et les moyens de lutter contre le varroa, mais aussi contre une maladie rare et méconnue dans le département : la loque américaine, tout en gardant des produits de la ruche de qualité irréprochable. Et faites nous part de vos réflexions. C'est un des objectifs de ce bulletin (qui en est quand même au numéro 12).

YL

Dans ce bulletin :

page 1: A propos des stages...

page 3: Deux éleveurs de reines bien connus expliquent leurs méthodes.

page 4: Tiens de la loque !

page 5: En apiculture, l'antibiotique est quasi... automatique, pour la DGAL.

page 6: Les loques européenne et américaine ne justifient pas l'emploi d'antibiotiques.

page 7: Interview de Jean-Marie Barbançon, vétérinaire et apiculteur.

page 8: Goulennoù, respont ebet dezho !

Ce bulletin a été réalisé à l'aide du logiciel libre de bureautique

OpenOffice.org.

téléchargeable gratuitement sur le site

<http://fr.openoffice.org/>

Le Bulletin du GDSA-29 est distribué à tous les adhérents du Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Finistère.

Adresser toutes contributions à:

Y. Layec, Coat-Laeroun
29290 Milizac

ou à :

J. Blaize, 27 rue du Fromveur
29200 Brest

A propos des stages...

Cette année, le GDSA-29 proposait, entre autres, deux stages « sanitaire apicole ». Ils n'ont pas connu le succès escompté. C'est pourquoi je propose de réfléchir aux différents stages organisés par le GDSA-29, et de poser quelques questions.

Rappelons brièvement le contenu des stages proposés pour cette saison 2005.

- **Trois journées d'initiation** réparties de début avril à fin mai. Elles ont pour but de permettre aux débutants d'aborder quelques manipulations de base, de mieux connaître la biologie de l'abeille et de la colonie par une approche d'abord théorique et par les activités proposées au rucher. Le fait de proposer cette initiation en trois journées permet aux stagiaires d'exposer les problèmes auxquels ils ont été confrontés durant la saison.

- **Un stage d'élevage de reines** consacré aux techniques simples, faciles à mettre en oeuvre avec du matériel courant. Ce stage dure un week-end.

- Enfin **deux stages concernant le sanitaire apicole**. Le premier s'adressait à des apiculteurs ayant dépassé le stade de l'initiation. S'intitulant « maladies des abeilles et conduite du rucher », ce stage était proposé sur la durée d'un week-end. Le deuxième stage s'adressait aux agents sanitaires du département et aux apiculteurs confirmés désireux d'approfondir leurs connaissances dans le domaine du sanitaire apicole. Il s'est déroulé en deux journées, les samedis 2 et 23 avril.

Ces six stages sont complétés, par **une après-midi « récolte et préparation à l'hivernage »**, qui connaît chaque année une bonne fréquentation. Cette journée permet à bon nombre d'apiculteurs de se retrouver dans une ambiance sympathique et de rappeler les bonnes règles de la mise en hivernage des colonies.

Comme on le voit, le menu chaque année est bien copieux !

S'il fallait imposer une priorité, ce sont les stages concernant la santé des abeilles qui viendraient en tête. L'initiation et l'élevage de reines complétant en amont et en aval l'offre de formation du GDSA-29. Les stages sanitaires ont été visiblement boudés cette année, c'est là que le bât blesse. Il est donc nécessaire de se poser des questions.

Est-ce tout bêtement une année creuse ?

Cela est bien possible, nous avons déjà connu ce genre de situation lors de stages d'initiation ou d'élevage de reines, et l'année suivante les fréquentations étaient redevenues normales.

Sont-ils trop coûteux ?

La première journée de stage coûte 30 € (200 F), les journées suivantes 25 € (env. 160 F), ce prix comprend la location des salles, les repas (en augmentation régulière) et la documentation. Cette documentation est copieuse et regroupe le contenu des interventions des animateurs, elle est remise à jour chaque année si besoin. Par ailleurs le stage s'adressant aux agents sanitaires bénéficiait d'un tarif spécial ne couvrant que le prix du repas (8 €uros). Ces tarifs sont discutés chaque année en conseil d'administration du GDSA, grosso-modo, le principe est de faire « ric-et-rac », pas de bénéfice sur les stages mais éviter les pertes. Les intervenants sont bénévoles (on ne compte pas le nombre d'heures passées par les uns et les autres pour la préparation des stages). Les prix sont donc à la portée de tous et ne semblent pas en cause dans cette désaffection.

Sont-ils trop longs ?

Nous avons essayé plusieurs formules: trois samedis pour l'initiation, un week-end pour le sanitaire ou deux samedis espacés... De toute façon, il est nécessaire de prévoir suffisamment de temps pour la théorie et la pratique. En revanche, le stage s'adressant aux agents sanitaires était principalement théorique, c'est un public d'apiculteurs confirmés.

Sont-ils mal programmés dans le calendrier ?

Pour les animateurs, c'est un casse-tête, car les stages sont répartis du début avril à la mi-juin. Chacun sait que l'emploi du temps d'un apiculteur à cette saison est bien rempli. C'est le moment propice à l'ouverture des ruches, ce qui est indispensable si l'on veut faire des manipulations lors des stages. Il devrait être possible de proposer une journée hors-saison pour des cours théoriques et quelques activités pratiques concernant la préparation des ruches, le filage des cadres et le matériel en général. Cela reste encore à définir.

Répondent-ils aux attentes des apiculteurs ?

Il est plus difficile de répondre à cette question. Ce sont les stagiaires qui peuvent y répondre. Bien sûr à la fin d'une journée ou d'un week-end au rucher école, en général, les commentaires sont très positifs, « j'ai appris beaucoup de choses », « nous avons passé un bon moment », « l'équipe d'animateurs est sympa »... Mais ce qui est important c'est après, quand on se retrouve seul devant sa ruche, est-on mieux armé après avoir fait un stage ?

Si les stages d'initiation s'étalent sur trois journées, c'est bien parce qu'on nous avait fait savoir que les questions se posent après la journée au rucher école, et qu'on aimerait bien trouver quelqu'un à qui poser toutes ces questions.

D'une certaine façon, ce qui manque à l'équipe d'animation, c'est l'avis des stagiaires. Pas l'avis immédiat, il est en général très positif, mais l'avis quelques semaines, quelques mois après...

Ce bulletin, l'assemblée générale, la réunion d'automne (l'Université d'automne, veux-je dire!!) sont autant d'occasions de donner son avis sur les stages. Mais les apiculteurs en profitent-ils vraiment ?

Autre remarque, quand on démarre l'apiculture, on découvre un monde fascinant, l'optimisme est de rigueur, tout est nouveau, tout est beau. Les stages où l'on ne parle que de loque, de varroa, de mycose et de je ne sais quoi encore, sont bien moins enthousiasmants... « Encore la loque !!, Encore le varroa !! » hé oui, encore et toujours les mêmes rengaines. Pourtant elles évoluent petit à petit les rengaines. La résistance aux produits de traitement contre la loque est une réalité. Les produits utilisables sont de moins en moins pratiques d'utilisation, et si l'on continue ils réussiront aussi à éliminer les abeilles et les apiculteurs. En effet certains produits sont solubles dans la cire (favorisant le développement des résistances et affaiblissant les abeilles), l'emploi des acides n'est ni facile ni inoffensif... et ne parlons pas des petites recettes locales et secrètes. Pour une abeille ou un bourdon qui ne vivent que quelques semaines, voire quelques mois, cela peut passer, peut-être, mais pour une reine qui devrait pouvoir vivre jusqu'à cinq ans, quel cocktail chimique ! Comme on le voit il est nécessaire de mettre ses connaissances sanitaires à jour de temps à autre.

Il est difficile d'imaginer un stage sanitaire où l'on ne parlerait pas des problèmes de maladies apicoles ! Même lors des stages d'initiation, on commence déjà à parler de la santé des abeilles et sensibiliser les stagiaires à l'aspect du couvain (compact ou en mosaïque). À plus forte raison lors des autres stages faut-il approfondir ces notions sanitaires.

Faut-il continuer à faire des stages sanitaires ?

Nous avons fêté les 20 ans du rucher école récemment. Celui-ci a été créé d'abord pour aider les apiculteurs à avoir des ruches en bonne santé. En 1985, le fléau principal était la loque américaine. Les mycoses n'étaient qu'un petit inconvénient et on se plaignait parfois du braula, heureux temps que celui-là, on ne parlait que rarement d'intoxication, on attendait le varroa mais on ne le connaissait pas. Depuis, il a déferlé dans le département. S'il n'a pas décimé les colonies, il les a affaiblies systématiquement, rendant cruciaux les problèmes sanitaires apicoles. La formation et l'information sanitaire sont donc indispensables, c'est le rôle du GDSA. Les stages sont l'un des moyens utilisés, les conférences et les informations écrites (Infos-GDSA-29 et ce bulletin) en sont d'autres.

Voilà les questions et les commentaires qui me viennent à l'esprit, tout cela est bien incomplet mais je suis sûr que vous avez vous aussi des remarques, des critiques positives ou négatives, peu importe, pourvu que cela soit constructif. Les colonnes de ce bulletin vous sont ouvertes..

JB



Deux éleveurs de reines bien connus expliquent leurs méthodes

(Notes prises par J. Pichon au cours du Congrès de la FNOSAD en mars 2005)

Jos GUTH, éleveur de reines bien connu dispose d'un cheptel de 450 colonies d'abeilles Buckfast situées au Luxembourg et en Allemagne. Il exige de ses colonies une grande vitalité et une bonne résistance aux maladies. Leur douceur est indispensable, mais lors de certains traitements de cultures les colonies peuvent être agressives. Ne pas en tenir compte dans ce cas.

Une bonne colonie doit avoir un couvain en rapport avec sa population.

Plan d'élevage :

- partir de 2 à 3 souches et suivre leur descendance.
- éliminer les souches médiocres,
- élever des reines et des mâles de votre environnement, en mai et juin.
- pour les mâles utiliser des cadres avec amorce de cire gaufrée. Il est inutile d'utiliser des cires à mâles. Espacer les cadres à mâles avec pour entraxes 40 mm,
- La fécondité et la vitalité des reines filles dépend de l'âge de la mère (ne pas faire d'élevage à partir d'une souche dont la reine est âgée),
- avant le greffage nourrir le starter au miel,
- greffages sur gelée royale complétée par 20 % d'eau.
- le starter est utilisé pour 2 greffages consécutifs à 24 heures d'intervalle.
- 6 jours après le greffage les CR (cellules royales) sont placées en couveuse comportant une cuvette d'eau pour



Jos Guth

l'hygrométrie et un thermostat réglé à 35°C.

- les reines naissent 12 jours après le greffage.

- Les CR du 10^{ème} jour sont introduites dans des nucléi déjà constitués, en prenant soin d'éliminer toutes les CR amorcées.

- Après fécondation les reines en ponte sont marquées et une aile est clippée.

Lors des inséminations instrumentales :

- *Il faut prélever le sperme de mâles de plusieurs colonies.*

- *à midi les mâles pubères sortent. Il faut les marquer puis les laisser voler. Ces mâles marqués se retrouvent dans les ruches voisines.*

- *des mâles prélevés sur les cadres*

peuvent être sans valeur car incapables de voler

Le matériel d'élevage prend facilement de la poussière, il est bon de le placer dans une étoffe ficelée et de laver le tout en machine à 30°C.

Formation des nucléis :

Fin août, après la miellée principale, peupler des ruchettes avec 3 cadres de couvain, un cadre de miel et des cires gaufrées. Attendre 7 à 8 jours, supprimer les CR amorcées, introduire une jeune reine fécondée puis nourrir avec 10 litres de sirop afin de bâtir les cadres et de constituer les provisions d'hivernage de la colonie.

Les ruchettes sont regroupées par 4, entrées alternées et parois jointives afin de mieux conserver la chaleur. Une toiture coiffe chaque groupe.

Au printemps celles-ci sont transvasées en Dadant 10 cadres et reçoivent 10 litres de sirop. Les reines sont conservées en production de 1 à 2 ans. Les colonies sur 5 cadres sont vendues 100 €.

Jos GUTH termine en ajoutant ironiquement : « Je ne comprends pas les apiculteurs professionnels français qui dans leur très grande majorité achètent leurs reines. Ils feraient bien mieux de les élever eux mêmes. Mais c'est très bien pour moi car j'en profite pour leur vendre des reines et des essaims. »

Christophe GAUTHIER du CETA de Merval, section de Haute Normandie, dont les 60 membres veulent sauvegarder et réintroduire l'écotype local d'abeille noire dans leurs ruchers.

Les *colonies raceuses* (qui donneront les larves de greffage) sont choisies à partir de leur biométrie, leur production relative de miel, leur douceur et leur faible propension à l'essaimage. Elles ont toutes une fiche de suivi.

Technique de greffage :

- Les cupules destinées à recevoir les larves sont badigeonnées d'un mélange (1/5 eau + 4/5 gelée royale). Un greffage à sec donne de moins bons résultats, mais il faut veiller à ne pas noyer les larves.
- Les larves seront prélevées très jeunes, si possible à 12 heures, sinon, moins de 24 heures. Opérer sous bonne luminosité, mais à l'abri des rayons solaires.
- Le greffage se fera avec un bon picking,

en conservant aux larves la même position couchée. Au besoin mettre 2 larves par cellule, les nourrices n'en conserveront qu'une.

- Le cadre greffé sera éventuellement confié pendant 24 heures à un starter (colonie orpheline de 1 kg d'abeilles chargée de démarrer l'élevage). La ruche élèveuse qui poursuivra l'élevage des cellules royales ébauchées par le starter, comporte deux compartiments séparés par une partition avec fenêtre munie d'une grille à reine.

Partie orpheline: cadre d'élevage entouré de cadres de couvain ouvert

Partie avec reine: cadres de cire gaufrée et couvain fermé...

Les CR sont operculées au 6^{ème} jour. Elles peuvent alors être placées en couveuse sous bonne hygrométrie et à 35°C. Une couveuse de basse-cour convient parfaitement.

Les reines naissent à 16 jours ±1,5 (après

la ponte de l'œuf). Un jour avant la naissance des reines, il est bon de placer 3 jeunes ouvrières par CR. Les reines naissent en général 12 jours après le greffage. Elles seront marquées dès leur naissance et placées en nucleus orphelin. Le contrôle de ponte se fera 10 jours plus tard.

L'association effectue aussi des inséminations instrumentales.

Les jeunes reines en ponte sont ensuite introduites au sein des colonies orphelines par grille sur couvain naissant (98% d'acceptation). En l'absence de celui-ci, on introduit la reine en ajoutant de jeunes abeilles accompagnatrices et un peu de candi. Il ne faut pas intervenir sur ces colonies avant au moins une semaine, voire pas du tout, les abeilles se débrouillent.

L'héritabilité des caractères est satisfaisante si 70% des filles sont jugées bonnes.

Tiens de la loque !

En marge du Congrès de la FNOSAD à Evreux les 11,12 et 13 Février 2005, Axel Decourtye parle des jachères.



Il faut sauvegarder la biodiversité végétale, conserver des talus, pratiquer des fauchages tardifs au bord des routes. Dans Les zones de culture il faut prévoir des jachères avec bandes enherbées de 10 m de large au moins afin de préserver la flore et la faune sauvages. En bordure des ruisseaux permanents ces bandes devront excéder 5 m. La végétation sera broyée ou fauchée afin d'éviter la dispersion de graines. Ces jachères sont subventionnées à hauteur de 233€/an/ha. Un ruisseau permanent est défini par sa représentation en trait bleu continu sur une carte IGN. Il est question d'étendre la mesure aux ruisseaux temporaires, qui eux figurent en pointillé sur les cartes.

Depuis 1987 le varroa est dans le département (sauf à Ouessant). Depuis 1987 il met à mal un certain nombre de colonies d'abeilles. Depuis 1987 il oblige les apiculteurs du département à être plus attentifs à leurs abeilles.

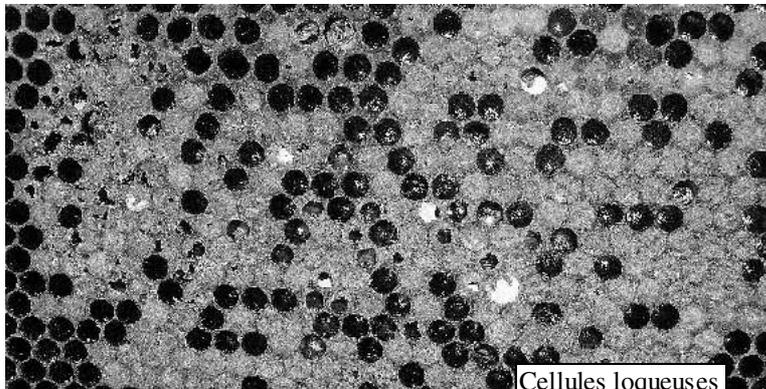
Depuis 1987 il faut lutter contre ce parasite, avec des produits efficaces et homologués (Apistan®, Apivar®, Apiguard®) ou non homologués et plus ou moins efficaces. Mais trop efficaces ces produits homologués engendrent un phénomène de résistance du varroa. Mais ces produits non homologués,

aux posologies et dosages non contrôlés engendrent le même phénomène de résistance du varroa, plus la présence de résidus dans les cires, dans le miel, avec le risque de dégradation de l'image de marque du miel, produit qui est et doit rester de qualité irréprochable (si ! si !). On s'oriente donc vers des moyens de lutte moins efficaces, et demandant plus d'interventions et de surveillance (et pourquoi pas vers une absence de traitements... mais pour quand ? mais quel en sera le prix en terme de pertes de colonies ou de pertes de rendements ?). Pendant ce temps, préoccupés que nous sommes tous par le varroa, on a un peu laissé de côté les autres problèmes. Parmi ceux-ci la loque américaine. D'autant que le varroa, en fragilisant les abeilles rend celles-ci plus sensibles au bacille de la loque américaine.

Que ceux qui ont entendu parler de loque

américaine lèvent le doigt. Que ceux qui, apiculteurs depuis plusieurs années, n'ont jamais eu un cas de loque américaine dans leurs ruchers lèvent le doigt.

Après la réponse de Youenn Bilzig, parue



Cellules loqueuses

dans le précédent numéro de ce bulletin, à une question sur une note de la DGAL aux DDSV concernant le traitement de la loque américaine, nous proposons à votre réflexion la lecture d'un article et d'une entrevue de Jean-Marie Barbançon. Cet article a été publié dans la revue « La Santé Vétérinaire » n° 1180 d'avril 2005 et repris dans « Abeille et Fleurs » (la revue de l'UNAF et donc du SDAF) n°662 de juin 2005. Nous le faisons évidemment avec l'accord explicite des auteurs de l'article.

Il nous semble important de nous poser des questions sur l'utilisation des antibiotiques : problèmes de santé humaine, résistances des bactéries aux antibiotiques, résidus et qualité des produits. D'autant que l'on peut lutter contre la contagion de cette maladie par une bonne prophylaxie, et lorsqu'on y est confronté par de simples transvasements,

mais jamais en ayant recours à des traitements systématiques. D'où l'intérêt des stages « sanitaire apicole » du GDSA-29 (réponse à une question de JiBi), et des réflexions du GDSA-29 pour trouver des pistes pour aider les apiculteurs. Nous ré-aborderons ce thème dans un des prochains numéros de ce bulletin. Nous espérons également vos contributions sur ce sujet.

YL



Désinfection au chalumeau



En apiculture, l'antibiotique est quasi... automatique, pour la DGAL

Pourtant, il y a neuf mois, il était presque interdit, faute de LMR fixées dans le miel. En apiculture, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) imagine une prescription - " hors cascade ", " hors AMM ", sans LMR - de sirops extemporanés dosée à " 500 mg de tétracyclines par litre ". Pourtant, l'antibiotique n'est pas nécessaire au contrôle des loques européenne et américaine, que la DGAL prétend ainsi combattre.

La Direction générale de l'alimentation (DGAL) a publié une étonnante note de service, le 11 février dernier. Elle doit servir de base à la prescription automatique des antibiotiques (tétracyclines) contre les loques européenne et américaine de l'abeille.

Le ministère de l'Agriculture y affirme que " le traitement [...] par la tétracycline apparaît comme une mesure nécessaire " contre ces maladies. Pourtant, il est tout à fait possible de se passer d'antibiotique (voir encadré page suivante). La loque européenne est une affection bactérienne que le contrôle des facteurs favorisants suffit à maîtriser. L'antibiothérapie n'est donc pas indispensable. Quant à la loque américaine, un transvasement dans des conditions strictes peut permettre de la guérir. Une majorité d'apiculteurs ont donc renoncé depuis longtemps déjà à utiliser les antibiotiques pour traiter ces maladies. Et de nombreux groupements de défense sanitaire apicoles ont établi des plans de lutte contre la loque américaine sans antibiotiques.

Deux risques spécifiques

En outre, l'antibiothérapie n'est pas sans inconvénient, avec deux problématiques différentes. La première, bien connue, est la sélection d'antibiorésistance. La seconde, spécifique à l'apiculture, est le risque de retrouver des résidus d'antibiotiques dans les ruches voisines (non traitées), par un phénomène de pillage.

Les colonies touchées par la loque américaine sont affaiblies pour la plupart. Elles risquent alors d'être pillées par les abeilles des ruches voisines ou, plus grave, par celles des ruches d'apiculteurs voisins. Ces derniers, non avertis du traitement

antibiotique appliqué par leur collègue, risquent donc de retrouver des résidus de tétracyclines dans le miel qu'ils commercialisent, sans même avoir traité leurs ruches.

Concernant l'émergence des résistances du germe de la loque américaine aux tétracyclines, la DGAL signale qu'elles ont été retrouvées à l'étranger... mais sans doute pas en France. Car, dans l'Hexagone, les laboratoires sont incapables de cultiver ces germes en routine, et *a fortiori* de réaliser des antibiogrammes. C'est donc sans antibiogramme que le ministère de l'Agriculture prescrit à l'aveugle cette antibiothérapie pourtant non nécessaire.

Prescription « hors cascade » : un non-sens total

L'objectif de la note de service est aussi d'indiquer la conduite à tenir réglementaire pour, semble-t-il, rendre légale coûte que coûte la prescription de « 500 mg de tétra-cyclines pour 1 ou 1,5 litre de sirop de saccharose ».

Aucun antibiotique ne dispose d'une limite maximale de résidus (LMR) dans le miel. Aucune spécialité commerciale n'est donc indiquée chez les abeilles avec un temps d'attente dans le miel et ne peut être utilisée en l'état pour les traiter. L'ordonnance de la DGAL est donc celle d'une préparation extemporanée. Toutefois, le ministère de l'Agriculture ne mentionne pas la nécessité de respecter les bonnes pratiques de préparation extemporanée, pourtant obligatoires et publiées au *Journal officiel* le 11 juillet 2004 (arrêté du 9 juillet).

Heureusement, car ces bonnes pratiques sont si contraignantes qu'elles ne peuvent pas être respectées pour des usages qui demeurent exceptionnels.

Encore plus surprenant, la DGAL invente la prescription « hors cascade » pour cette préparation extemporanée. Dans une précédente note de service sur la prescription « hors AMM », datée de juillet 2004, la DGAL avait pris une position stricte pour protéger davantage la santé du consommateur que ne l'exigent les réglementations française et européenne. Elle interdisait alors, dans le cadre de la cascade, la prescription de médicaments sans LMR dans la denrée concernée pour la production concernée (ici le miel). Chez les abeilles, les tétracyclines, qui n'ont évidemment pas de LMR dans le miel, étaient donc interdites d'emploi en



apiculture, du moins selon l'interprétation que faisait la DGAL de la cascade en juillet 2004.

En février 2005, la DGAL souhaite manifestement permettre le traitement antibiotique des abeilles. Mais elle indique alors que « *le praticien ne pourra toutefois pas prescrire des tétracyclines dans le cadre de la cascade (article L. 5143-4 du Code de la santé publique)* ». La prescription d'une préparation magistrale de tétracyclines, que décrit en détail la note de service, se ferait donc « hors AMM », sans LMR et « hors du cadre légal de la cascade ». Ne serait-elle pas alors illégale ? Car la cascade a justement pour objet d'encadrer les prescriptions dites « hors AMM » et d'interdire celles qui seraient « hors du cadre de la cascade ». Si ces dernières sont maintenant permises par le ministère de l'Agriculture, autant dire que le dispositif de la cascade s'écroule et n'a plus aucun sens, sinon celui de transposer en droit français une disposition européenne pour satisfaire Bruxelles. En outre, seule la cascade permet légalement au praticien de prescrire en dernier recours une telle formulation magistrale d'antibiotiques.

Faute de LMR pour les tétracyclines dans le miel, la DGAL indique que « *le miel de la récolte annuelle sera détruit* » et ne pourra pas servir au nourrissage d'autres colonies.

Ces obligations, sans doute de « bon sens » au

regard des informations — ou plutôt de l'absence d'informations — dont dispose la DGAL, ne sont toutefois pas étayées par une référence réglementaire. Le délai d'attente miel forfaitaire minimal imaginé par la DGAL dans le cadre de la prescription « hors AMM et hors cascade » d'un médicament chez les abeilles est donc « *d'une saison* ». Mais la note de service oublie malheureusement de préciser les modalités de destruction du miel pendant la saison. Ce qui laisse mal présager du respect d'une disposition inapplicable par les apiculteurs.

De telles incohérences sanitaires et réglementaires sont toutefois parfaitement justifiées par la phrase d'introduction de la note de service : « *Le plan de relance de l'apiculture souhaité par le ministre de l'Agriculture* ».

Car il semble que la mise en œuvre de ce dernier s'est vite heurtée à l'absence d'un arsenal thérapeutique adapté à l'apiculture. Faut-il se réjouir ou, au contraire, se plaindre que la volonté politique du ministre de l'Agriculture de relancer l'apiculture soit plus forte que le respect des dispositions réglementaires qu'il a la charge de contrôler ?

Il apparaît en tout cas plus facile de contourner les règles en vigueur pour une administration comme la DGAL que pour un praticien.

Jean-Marie BARBANÇON,

Les loques européenne et américaine ne justifient pas l'emploi d'antibiotiques

La loque européenne est une maladie bactérienne du couvain qui sévit principalement au printemps, à une période où les colonies d'abeilles ont d'énormes besoins en aliments plastiques (protéines apportées par le pollen). A ce moment de l'année, elles élèvent en effet un grand nombre de larves. Les facteurs favorisants sont primordiaux dans le déclenchement de l'affection. Ils englobent tout ce qui est susceptible d'entraîner la carence protéique : manque de pollens, action spoliatrice de varroas, etc. De plus, le développement de la loque européenne semble lié à une sensibilité génétique. L'apiculteur doit donc être capable de diminuer l'incidence de cette maladie par de bonnes pratiques apicoles. De ce fait, le traitement antibiotique ne se justifie pas, d'autant qu'il existe d'autres méthodes valables, non médicamenteuses (suppression de la reine, etc.).

La loque américaine pose davantage de problèmes. Elle est due à une bactérie, *Paenibacillus larvae*, qui a la regrettable faculté de sporuler quand elle a épuisé les ressources de son milieu de culture (la larve ou la nymphe d'abeille). Les spores, forme de résistance et de dissémination, font la gravité de cette affection du couvain operculé. Les spécialistes mondiaux des maladies bactériennes de l'abeille considèrent que la loque américaine est avant tout une maladie de l'apiculture. Les spores sont présentes dans tous les produits des ruches infectées (de façon latente ou clinique). Le risque de propagation de l'affection par l'apiculteur est donc élevé s'il n'adopte pas de bonnes pratiques de conduite de son rucher.

Les spores sont extraordinairement résistantes et ne sont nullement détruites par les antibiotiques, comme le rappelle d'ailleurs la note de service de la DGAL. Elles se retrouvent en grandes quantités dans les divers produits de la ruche : cire, miel, pollens et, bien entendu, dans les « écailles loqueuses » (nymphe desséchées qui adhèrent aux parois des alvéoles), une écaille correspondant à environ 2,5 milliards de spores. Pour ces deux raisons, le transvasement de la colonie est fondamental et indispensable. S'il est réalisé dans des conditions strictes, il se révèle d'ailleurs suffisant pour assurer la guérison clinique et bactériologique de la colonie (éradication du germe). Ainsi, une fois encore, le traitement antibiotique n'est pas indispensable.

J.-M. BARBANÇON, M. L'HOSTIS et E. VANDAËLE

(*) *Installation de l'essaïm nu sur les cires neuves dans une ruche désinfectée.*

Interview de Jean-Marie Barbançon, vétérinaire et apiculteur

Abeilles et Fleurs . Jean-Marie Barbançon, vous êtes apiculteur professionnel, pouvez-vous me dire quel est le nombre de ruches de votre cheptel ?

Jean-Marie Barbançon • Je conduis un cheptel d'environ 300 ruches...

A&F • Je suppose que, comme un certain nombre d'apiculteurs, vous avez pu être confronté à des cas de loque américaine dans votre rucher !

J.-M.B. • Malheureusement, lors des visites des ruches il m'arrive de découvrir des cas de loque américaine. Là, je voudrais apporter une précision : le fait de pratiquer des visites attentives au printemps et à l'automne m'évite de découvrir des ruches trop atteintes par la maladie. Ce « détail » a une grande importance quant à la suite à donner... Autre chose encore, mon taux d'infection, c'est-à-dire le nombre de ruches atteintes cliniquement par rapport au nombre total, se situe en dessous des 2 %. Il faut dire que voilà des années que j'exerce une certaine « pression » sur cette affection.

A&F • Justement, quelle est votre façon de réagir par rapport à ces cas ? Utilisez-vous les antibiotiques ?

J.-M.B. • À votre dernière question, ma réponse est non ! En tout cas plus depuis déjà pas mal de temps. Il est vrai qu'à mes débuts il m'est arrivé de les utiliser, mon manque d'expérience me rendait respectueux de ce qu'enseignaient les « maîtres » de l'époque. Puis

on se forge une expérience, parallèlement on approfondit ses connaissances, c'est comme cela que l'on acquiert son libre arbitre. Ce qui a été « déclenchant » dans ma façon de gérer les cas de loque, c'est quand j'ai eu l'occasion de lire un article dans lequel il était question de moines silésiens qui traitaient avec succès la LA par la réduction des colonies à l'état d'essaims nus, et ce voilà bientôt 500 ans ! Evidemment, à cette époque les antibiotiques n'existaient pas ! Cela m'a d'ailleurs rappelé ce que l'on m'avait enseigné lors de mes études vétérinaires : avant l'ère des antibiotiques, des éleveurs arrivaient à guérir certaines mammites bovines en « drainant » l'infection par des traites très fréquentes. Donc, vous l'avez compris, l'important dans cette maladie du couvain c'est l'évacuation de tout ce qui est contaminé au plus haut degré par les spores : le couvain, le miel, donc les rayons de la ruche. Voilà ma conviction, et vous l'aurez compris voilà ce que j'applique dans mon rucher. La réduction à l'état d'essaim nu ! C'est-à-dire un transvasement simple, si possible lors de la découverte du cas et en supprimant tous les cadres de la ruche, y compris les cadres de miel, puisque le miel d'une ruche malade contient des spores en nombre important (risque d'échec de la méthode). Selon les cas, une mesure complémentaire est appliquée : le changement de reine, en général quelque temps après le transvasement.

Evidemment, cette méthode n'est applicable que pour des colonies ayant encore un certain



Promenade culturelle au pays des abeilles

Un livre écrit par Hervé GUIRRIEC et Hervé PÉRON dans le cadre d'un projet pédagogique innovant mené par les secondes EATC du lycée agricole du Nivot à Lopérec.

72 pages couleurs, format 230 x 200 mm.

Destiné au grand public, « Promenade culturelle...au pays des Abeilles » aborde le monde des abeilles sous un angle culturel et historique. La forme choisie se rapproche des articles de presse : un article de fond et des encadrés sur des thèmes voisins. Nombreuses références à la Bretagne... et au rucher école du Finistère. À chaque article correspond également un dicton météorologique et un proverbe se rapportant aux abeilles, avec traduction en breton, ainsi que 32 photos de fleurs ou arbustes mellifères.

Bon de souscription au dos de cette page

dynamisme, donc découvertes malades suffisamment tôt. En ce qui me concerne, je n'applique pas non plus cette méthode à l'automne, à cette période c'est économiquement moins onéreux de les supprimer.

A&F • *Quels sont vos résultats avec cette méthode ?*

J.-M.B. • Je suis pleinement satisfait de cette méthode, il est vrai que je ne l'applique que sur des colonies encore dynamiques. A mon avis, les colonies découvertes malades trop tardivement ne sont justiciables que d'une seule thérapeutique : une poudre jaune, le soufre, pour les asphyxier (pas la

tétracycline) ! Cette méthode peut connaître des échecs :

- Si elle est effectuée pendant une forte miellée, type colza, les abeilles n'ont pas le temps de « s'autostériliser » et risquent de stocker des spores dans le nouveau miel, source de récurrence.
- Si l'apiculteur s'apitoie sur le sort des abeilles transvasées et leur donne trop vite du couvain d'autres ruches, dans lequel l'infection va pouvoir redémarrer.

A&F • *Vous avez parlé de miel contaminé par les spores de loque américaine. Et les nourrissements au miel ? Ou'en pensez-vous ?*

Goulennoù, respont ebet dezho !

Même les non bretonnants auront compris qu'aujourd'hui il y a des *goulennoù*, mais pas de *respontoù*...

Voici quelques réflexions, suite à des observations de certains apiculteurs.

Qu'en pensez-vous ? Avez-vous déjà remarqué de tels faits ? Êtes-vous d'accord avec ces remarques ? N'hésitez pas à nous rapporter vos propres observations.

Plusieurs apiculteurs du Centre Finistère se plaignent du métissage croissant de leurs colonies. Ils regrettent que d'autres apiculteurs choisissent d'importer des reines extérieures plutôt que de réaliser leurs propres élevages à partir de souches locales.

De l'observation de colonies sauvages pérennes (qui survivent d'une année sur l'autre), l'essaimage est systématique une fois l'an (en juin).

Ces colonies élèvent beaucoup de mâles, cet élevage se fait au pourtour du couvain d'ouvrières, comme si la colonie voulait que ce couvain d'ouvrières soit préservé après l'essaimage. Il y aura moins d'abeilles, mais étant bien regroupé au centre des cadres il pourra être couvert par les abeilles qui resteront.

Pensez vous que les colonies les plus frileuses – celles qui sortent peu ou pas par les matinées fraîches- sont



celles chez qui le couvain est de mauvaise qualité, voire disparate ?

Ceci pourrait s'expliquer par le fait que le couvain chauffe le cœur de la colonie. S'il est compact la ruche est chaude. S'il est clairsemé la ruche a plus de peine à chauffer le couvain du fait des cellules vides ou non occupées, un peu comme un immeuble dont certains appartements seraient vacants.

✂	Bon de souscription	à expédier à : H.Guirriec
	Promenade culturelle au pays des abeilles	Le Nivot
		29590 LOPEREC
NOM :	_____	
Prénom :	_____	
Adresse :	_____	

Ci-joint un chèque de :	<input type="checkbox"/>	10 Euros (prix de souscription + livre à prendre au Nivot)
(cochez la case de votre choix)	<input type="checkbox"/>	12 Euros (prix de souscription + frais d'expédition)
		Date et signature